



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES	<u>PROCES VERBAL</u> DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DE LA DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS, DE L'ELECTION DES VICE- PRESIDENTS
--	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

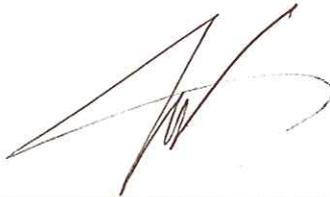
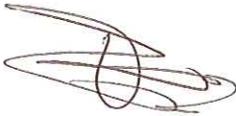
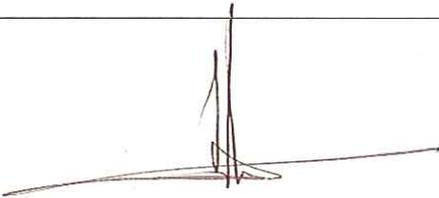
L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril, à dix-neuf heure, les membres du conseil communautaire, se sont réunis en la salle du conseil de Marcellaz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1 et L5211-9.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 35

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURE
FAUCIGNY	CHATEL Bernard	
	GRIGNOLA Danielle	

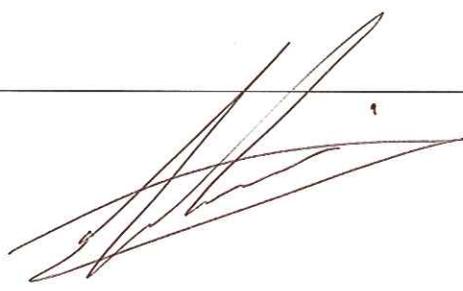
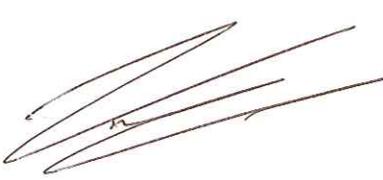
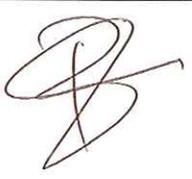
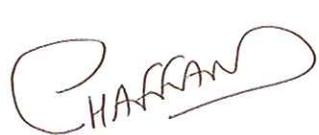
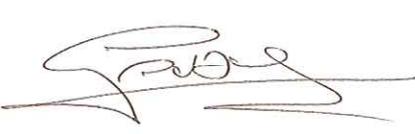


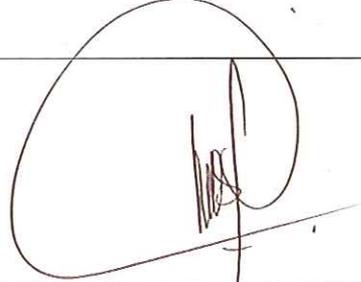
FILLINGES	FOREL Bruno	
	GUIARD Jacqueline	
	CHENEVAL Paul	
	ALIX Isabelle	
	WEBER Olivier	
LA TOUR	REVUZ Daniel	
	ANDREOLI Danielle	Excusée
	PELLISSON Jean	



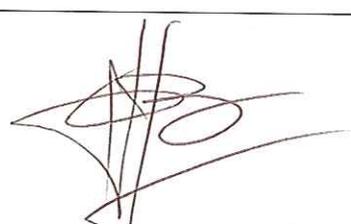
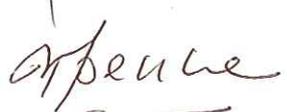
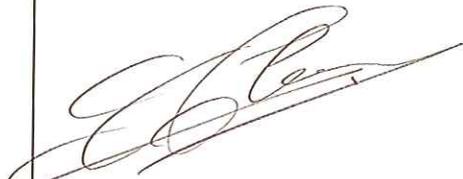
MARCELLAZ EN FAUCIGNY	CHAPUIS Bernard	
	GAVILLET Léon	
MEGEVETTE	MEYNET-CORDONNIER Max	
	BEL Chantal	
ONNION	BERTHIER Yvon	
	DOMINGUES Marie Laure	
	CHAUBE Séverine	



PEILLONNEX	TOLETTI Daniel	
	VUAGNOUX Daniel	
	BOSC Catherine	
SAINT JEAN DE THOLOME	CHAFFARD Christine	
	GEVAUX Philippe	

SAINT JEOIRE	NOEL SANDRIN Nelly	
	CHATEL Michel	
	BUCZ Carole	
	BOUDET Christophe	
	CHAMBON Stéphane	
VILLE EN SALLAZ	CHENEVAL Laurette	
	CASANOVA Léandre	



VIUZ EN SALLAZ	PITTET Serge	
	BOCHATON Maryse	
	POCHAT BARON Pascal	
	MOENNE Monique	
	MILESI Gérard	
	MISSILIER Florian	Excusé

Absents et excusés donnant pouvoir :

Monsieur MISSILIER Florian, excusé, donne pouvoir à Léandre CASANOVA

Madame ANDRFOLI Danielle, excusée, donne pouvoir à Daniel REVUZ



La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président sortant, qui déclare les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 4 Rivières installés dans leur fonction.

Monsieur Bruno FOREL donne ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge Monsieur Bernard CHATEL pour l'organisation de l'élection du Président de la Communauté de Communes.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT relatif à la désignation du Maire et des adjoints, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

Monsieur Bernard CHATEL doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance.

Monsieur Bernard CHATEL accueille le nouveau Conseil Communautaire, composé de 35 délégués élus lors du renouvellement des conseils municipaux du 23 mars 2014, par application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, et conformément à l'arrêté préfectoral n°2013301-0020 du 28 octobre 2013 actant l'accord local approuvé par la majorité qualifiée des communes membres.

Il constate la présence de 33 délégués.

Il constate que les conditions de quorums sont remplies.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Monsieur CHAPUIS Bernard est désigné secrétaire de séance.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs pour assurer le suivi de l'élection du Président et des Vice-présidents de la Communauté de Communes. Il s'agit habituellement des conseillers benjamins de l'assemblée :

- Madame CHAUBE Séverine, née le 21/01/1974,
- Madame BOSC Catherine, née le 19/09/1976.

Sont désignées assesseurs :

- Madame CHAUBE Séverine
- Madame BOSC Catherine



ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance, Monsieur Bernard CHATEL, explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Maire au sein des conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur CHATEL demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent.

Sont déclarés candidats :

- Madame CHAFFARD Christine
- Monsieur FOREL Bruno
- Monsieur PITTET Serge

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	35
e.	Majorité absolue	18



NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHAFFARD Christine	9	neuf
FOREL Bruno	19	dix-neuf
PITTET Serge	7	sept

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur FOREL Bruno a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Monsieur FOREL Bruno a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Président nouvellement élu se lève et prend la place du Président de Séance.



DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur FOREL Bruno, Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières, soumet au vote du conseil la délibération relative au nombre de vice-présidents à élire.

La réglementation prévoit que le nombre de VP ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 vice-présidents. Toutefois lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

La loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permet cependant d'augmenter le nombre des vice-présidents jusqu'à 30% maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, par un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15.

Pour notre strate de population, le nombre de Vice-présidents est de maximum 7. Dans la continuité de ce qui était fait précédemment, il est proposé de créer **5 postes de Vice-présidents**.

Monsieur FOREL Bruno soumet au vote du conseil communautaire cette proposition de fixer à 5 le nombre de vice-présidents.

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 20h10 afin de permettre l'envoi en sous-préfecture de la délibération.

La séance reprend à 20h30.



ELECTIONS DES VICE PRESIDENTS

1^{er} Vice-Président

Il a été procédé ensuite, après suspension de séance, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, élu Président, à l'élection du premier Vice Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Pour le poste de 1^{er} Vice-président, les candidats sont :

- Monsieur PITTET Serge

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	35
e.	Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PITTET Serge	35	Trente-cinq

Proclamation de l'élection du 1^{ER} Vice-président

Monsieur PITTET Serge a été proclamé 1er Vice-président.

Monsieur PITTET Serge a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



ELECTIONS DES VICE PRESIDENTS

2^{ème} Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, à l'élection du deuxième Vice Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Pour le poste de 2^{ème} Vice-président, les candidats sont :

- Madame NOEL SANDRIN Nelly

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e.	Majorité absolue	17

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BUCZ Carole	1	un
CHAMBON Stéphane	1	un
NOEL SANDRIN Nelly	31	Trente et un

Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-président

Madame NOEL SANDRIN Nelly a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente.

Madame NOEL SANDRIN Nelly a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



ELECTIONS DES VICE PRÉSIDENTS

3^{ème} Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, élu Président, à l'élection du troisième Vice Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Pour le poste de 3^{ème} Vice-président, les candidats sont :

- Monsieur CHATEL Bernard

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	35
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	3
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	32
e.	Majorité absolue	17

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHATEL Bernard	31	Trente et un
CHATEL Michel	1	Un

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-président

Monsieur CHATEL Bernard a été proclamé 3^{ème} Vice-président.

Monsieur CHATEL Bernard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



ELECTIONS DES VICE PRESIDENTS

4^{ème} Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, élu Président, à l'élection du quatrième Vice Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Pour le poste de 4^{ème} Vice-président, les candidats sont :

- Madame CHAFFARD Christine

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	6
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	29
e.	Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHAFFARD Christine	28	Vingt-huit
GEVAUX Philippe	1	Un

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-président

Madame CHAFFARD Christine a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente.

Madame CHAFFARD Christine a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



ELECTIONS DES VICE PRESIDENTS

5^{ème} Vice-Président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, élu Président, à l'élection du cinquième Vice Président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Pour le poste de 5^{ème} Vice-président, les candidats sont :

- Madame BEL Chantal

Premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	7
d.	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	28
e.	Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BEL Chantal	28	Vingt-huit

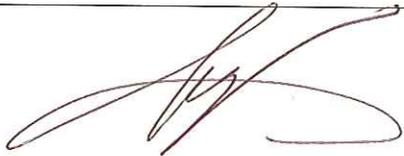
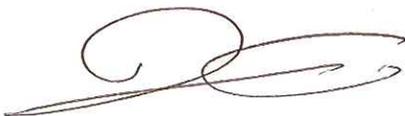
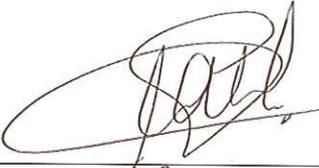
Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-président

Madame BEL Chantal a été proclamée 5^{ème} Vice-présidente.

Madame BEL Chantal a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-trois avril deux mille quatorze, à vingt-et-une heures et cinq minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller communautaire doyen d'âge, les deux assesseurs et le secrétaire de séance.

<p>Le Président Madame / Monsieur <i>Bruno FOREL</i></p>	
<p>Le Conseiller Communautaire doyen d'âge Monsieur Bernard CHATEL</p>	
<p>Assesseur Madame / Monsieur <i>Catherine BOSE</i></p>	
<p>Assesseur Madame / Monsieur <i>Séverine CHAUBE</i></p>	
<p>Secrétaire de séance Madame / Monsieur <i>Bernard CHAPUIS</i></p>	

